

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MARSAC



Séance du 5 mars 2026 à 20 h 00

Étaient présents (es) : M. AUZERIC André, Maire,

Mrs LE GUILLOU Michel, adjoints ;

Mmes CANDELON Françoise, CLAVÉ Marie-France, MOUREAU Marie-Claude, M. de MARSAC Mathieu,
Mme MOUREAU Marie-Claude, M. NOBY Jean-Claude, M. TOUZAC Denis.

Excusé (e-s) : Mrs BRIEAU Mickaël

A été nommée secrétaire : Mrs LE GUILLOU Michel

Date de convocation : 02/03/2026

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire l'Ordre du jour est le suivant :

1. Constitution du bureau des élections du 15/03/2026.
2. Augmentation du temps de travail de Sandra LATAPIE .
3. CFU Assainissement et commune.
4. Proposition contrat d'entretien climatisation.
5. SDE : proposition d'une motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent.
6. Règlement d'occupation salle des fêtes.
7. Achat lot 07 lotissement.
8. Devis protection citerne incendie lotissement.
9. Questions diverses.

1. Constitution du bureau des élections du 15/03/2026 .

Monsieur le Maire transmet le tableau de permanence au conseil municipal.

Ce tableau sera envoyé aux élus dans les jours qui suivent.

2. Augmentation du temps de travail de Sandra LATAPIE.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité, il convient de demander l'augmentation de la mise à disposition de Sandra LATAPIE, par le CDG 82 à 21H00 hebdomadaire comme suit :

Mardi 9H00 / 16H00

Jeudi 9H00 / 16H00

Vendredi 9H00 / 16H00

Le conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

3. CFU Assainissement et commune de Marsac

Monsieur le Maire expose le CFU (compte financier unique) pour la commune de Marsac,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Vote le compte financier unique pour la commune de Marsac de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE DE MARSAC

Investissement : -123 737.07

Fonctionnement : 300 821.35

Résultat global : 177 084.28

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE DE MARSAC

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent : 300 821.35

Affectation complémentaire en réserve 45 446.47

Résultat reporté en fonctionnement compte 002 255 374.88

Résultat d'investissement reporté compte 001 : déficit 123 737.07

Monsieur le Maire expose le CFU (compte financier unique) pour l'assainissement de Marsac,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Vote le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT MARSAC

Investissement : 16 019.14

Fonctionnement : 4 344.37

Résultat global : 20 363.51

AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT MARSAC

Résultat d'exploitation au 31/12/2025	4 344.37
Affectation complémentaire en réserve compte 1068	0.00
Résultat reporté en fonctionnement compte 002	4 344.37
Résultat d'investissement reporté compte 001 : excédent	16 019.14

4. Proposition contrat d'entretien climatisation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le contrat d'entretien de la climatisation installée récemment à la salle des fêtes de l'entreprise ROUILLES G.E.R.S. SAS. Le montant forfaitaire annuel s'élève à 240.00 € TTC .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis proposé par l'entreprise ROUILLES G.E.R.S SAS.
- AUTORISE Mr le maire à mandater ces dépenses annuelles.

5. SDE : proposition d'une motion.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'une motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER cette proposition,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette motion.

6. Règlement d'occupation de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de revoir le règlement intérieur concernant l'occupation de la salle des fêtes avant la mise à disposition de celle-ci.

7. Achat lot 07 du lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente du LOT n° 07 Lotissement ENCLUZET par Monsieur Michel LE GUILLOU. Les éléments ont été transmis au notaire.

8. Devis protection citerne incendie lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, l'obligation de procéder à la mise aux normes concernant la citerne de réserve d'eaux qui doit être clôturée. Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise EURL DCM d'un montant de 1493.04 TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9. Questions diverses

Infos voirie : route dénivelée VC 1 côte du turren. Monsieur le Maire doit prévenir Mr Castebrunet responsable à la communauté des communes.

Problèmes de câbles et poteaux penché.

